

CAP locales de préparation
à la liste d'aptitude pour la sélection
aux grades de Contrôleur et d'Inspecteur-Année 2016

COMPTE RENDU des réunions des 12 et 13 novembre 2015

Les CAPL n° 1 et n° 2 de préparation de la liste d'aptitude pour la sélection de B en A et de C en B ont été convoquées les jeudi 12 et vendredi 13 novembre 2015.

Dans leur déclaration liminaire, les élu-e-s CGT Finances Publiques ont entendu rappeler leur attachement au concours, considérant celui-ci comme la voie de recrutement privilégiée, la plus juste et la plus objective.

Reconnaissant néanmoins que, pour de multiples raisons, un certain nombre d'agents ne souhaitaient ou ne pouvaient pas accéder au grade supérieur par cette voie, les élu-e-s CGT ont revendiqué une fois encore, la mise en **place d'un réel examen professionnel** en substitution à la liste d'aptitude basée sur une évaluation-notation variable d'un chef de service à l'autre et parfois totalement déconnectée de la valeur réelle de l'agent.

Estimant que le minimum de transparence et d'objectivité voudrait qu'un rapport soit rédigé pour chaque candidat afin que les dossiers puissent être examinés sur les mêmes bases, les élus ont réaffirmé la position de la CGT pour l'établissement d'un rapport d'aptitude pour tous les postulants et non pour les seuls candidats classés « excellent ».

Ils ont également réclamé l'abandon du système des potentialités, qui limite la défense des agents en CAPN aux seuls agents présélectionnés par les directeurs locaux.

Cela étant, prenant acte de ce cadre imposé et après avoir souligné qu'il n'était pas question pour nous de cautionner ni de participer au classement des « plus méritants », les élu-e-s se sont attachés à agir pour assurer une équité et obliger à la transparence dans le traitement des dossiers.

Nous avons également rappelé les raisons du boycott de la 1ère convocation des CAPL.

Les critères de sélection ont été rappelés par la Direction :

Ainsi

→, la notation globale et la notation chiffrée restent des éléments déterminants. Les ruptures dans la notation sont examinées attentivement.

→ Les aptitudes à exercer dans le grade supérieur sont également mises en avant.

Il est tenu compte aussi de la participation à des groupes de travail, à la formation professionnelle.

L'âge du candidat n'est pas un obstacle étant entendu néanmoins que les plus jeunes ont toujours la possibilité de concourir.

La mobilité géographique est également examinée.

Sur l'évaluation-notation, nous ne rappellerons jamais assez l'importance d'examiner attentivement le compte rendu de l'entretien professionnel et de ce qui en ressort, la vigilance dont chacun doit faire preuve par rapport à ce qui figure dans chacune des rubriques concernées (résultats professionnels, objectifs, acquis de l'expérience prof, perspectives d'évolution, tableau synoptique, appréciation générale ...) et l'importance de faire appel dès lors que l'on pressent un recul ou un « creux » dans l'appréciation ou lorsque l'on n'obtient aucune majoration.

Les listes des agents classés « excellents » a été diffusée sur Ulysse Morbihan.

CAPL Liste d'aptitude de B en A

A titre indicatif, on rappellera que, au plan national, 184 agents ont été promus l'an dernier. 182 étaient contrôleurs principaux et 2, contrôleurs 1ère classe. 50 % des promus avaient entre 45 et 50 ans, 40 % entre 55 et 60 ans, 10 % plus de 60 ans.

Cette année, **au niveau départemental**, 282 agents pouvaient postuler (277 l'année dernière). 35 (contre 46 en 2014) ont candidaté pour la liste d'aptitude (17 filière fiscale contre 26 en 2014 / 18 filière gestion publique contre 20 en 2014)

Avant la CAPL, 3 Agents figuraient sur la liste préparatoire dans la catégorie A “excellent” (tous y figuraient déjà l'année dernière).

6 agents dans la catégorie B “très bon”(tous y figuraient déjà l'année dernière).

Les 26 autres agents étaient proposés dans la catégorie “à revoir”.

Les possibilités de promotions pour le Morbihan s'élèvent à 2.

A ce propos, entendant rappeler que les marges de manœuvre pour abonder les listes seraient limitées afin de ne pas figer ces dernières pour le futur et aussi pour ne pas déclasser les candidats, Mme CASTREC a indiqué qu'il n'avait pas été proposé de nouveau candidat avant la CAPL.

Cependant, lorsqu'elle a précisé que chacune des listes « excellents » et « très bon » ne seraient complétées que d'une seule candidature, nous avons malheureusement pu constater que la marge de manœuvre laissée à la CAPL était pour le moins infime.

A l'issue des débats, après que les organisations syndicales aient évoqué une majorité de dossiers, 1 seul dossier est passé de « très bon » à « excellent ».

1 seul candidat est passé de « à revoir » à « très bon ».

Nous avons prévenu personnellement tous les candidats que nous avons défendu au cours de cette CAPL.

CAPL liste d'aptitude C en B

En 2015, 787 agents ont été promus au niveau national. 54 % avaient entre 45 et 55 ans. Le grade majoritairement promu est celui d'AAP1.

Potentialités de promotions 2016: 9

Nombre de candidats : 90 (98 en 2014)

Avant l'examen des dossiers, 7 agents étaient classés en « excellent », 9 en « très bon » et 74 « à revoir ».

Nous avons défendu tous les dossiers pour lesquels nous avons été mandatés.

Après l'évocation des dossiers par les élu-e-s, la parité administrative a fait évoluer les listes :

– 5 agents classés « très bon » intègrent la liste des « excellents »

– 6 agents classés « à revoir » intègrent la liste des « très bon ».

La Direction porte seule la responsabilité du classement des agents « excellents », les représentants du personnel n'interviennent à aucun moment.

Nous avons averti personnellement tous les candidats que nous avons défendu au cours de cette CAPL.

La liste des agents classés « excellent » a été publiée sur Ulysse 56 (12 au total).

Par rapport à d'autres années, « plus fastes », les possibilités de promotion par liste d'aptitude ont considérablement diminué.

Cela est préoccupant quant aux possibilités de promotion à venir dès lors que le nombre de places au concours n'augmente pas et aurait même plutôt tendance à diminuer.

Les élu-e-s CGT FIP 56 et les autres organisations syndicales ont voté contre les propositions de l'administration.

La CGT a expliqué que son vote ne visait pas les agents qui postulaient à la liste d'aptitude.

Les représentants CGT ont entendu rappeler que leur vote contre visait seulement un mode de sélection laissant trop de place à l'arbitraire et à la subjectivité.

Liste des élu-e-s CGT en CAPL

	CAPL 1	CAPL 2	CAPL 3
Titulaires	Sophie RAULT	Christophe RISSEL (C1)	Olivier AMICEL (AAP1) Anouk LE CLOEREC (AAP2)
Suppléant-e-s	Loïc SPEGAGNE	Ilango NADARASSIN(C1)	Isabelle LANDRIER (AAP1) Mickaël MOREAU (AAP2)

N'hésitez pas à les contacter pour vos demandes de mutations, entretien professionnel, tableau d'avancement et liste d'aptitude.